

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séances du 10 septembre et 10 décembre

Informations :

Découpage cantons :

En vue de l'élection du Conseil Général en 2015, l'Etat a décidé que les communes d'Aureil, de Saint Just Le Martel et de Saint Priest Taurion seront intégrées au canton de Saint Léonard.

Plan local d'urbanisme (P.L.U.) :

Géoscope, le cabinet d'études qui a en charge de réaliser le plan local d'urbanisme viendra présenter aux élus le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) le 16 janvier 2014 à 17h à la mairie. Ce PADD est un document de base qui définit les principales orientations du P.L.U.

Commerces ambulants :

M. ALEIXO, propriétaire du « speedy kébab » s'installe tous les lundis soirs à côté du terrain de foot et branche son commerce au local du foot.

"HAIRBUS", salon de coiffure ambulant vous attend dans le bourg au moins une fois par mois le jeudi après-midi. Tél : 07 60 16 98 99.

Invitation au C.F.A de Tulle :

Mme la directrice du C.F.A bâtiment de Tulle invite M. le Maire à la remise des récompenses aux élèves méritants apprentis du C.F.A de Tulle. A cet effet, il a été envoyé une carte de félicitations à Indjye Dufour domiciliée à Saint Denis.

Chemins ruraux :

Il est précisé que le chemin situé en dessous de chez M. Roger LACORRE ne figure pas à l'inventaire du 22 décembre 1989 de la préfecture des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune.

Travaux à prévoir au prochain budget :

La toiture des vestiaires du Foot s'abîme et il y a des infiltrations d'eau. Des devis vont être demandés aux entreprises pour pouvoir programmer les travaux.

Demandes de subventions auprès du Conseil Général pour :

- la 2^{ème} tranche du bâtiment de matériel communal pour des travaux d'aménagements (devis estimé à 92 759,60 € TTC).

- la pose de bordures pour des raisons de sécurité dans le virage, au 10 route de la Gare (devis estimé à 7500 € HT).

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- met à disposition à la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre de différentes compétences

- le sentier de randonnée « Les Tupes » inscrit au PDIPR.

- la voirie intercommunale déjà inscrite sans modification de linéaire.

approuve les conventions qui stipulent que les agents communaux assureront l'entretien du sentier de randonnée et les voies d'intérêt communautaire de la commune.

- ne donne pas suite au devis du SEHV d'un montant de 158 551€. Ce devis était demandé pour un enfouissement du réseau électrique et la réfection de l'éclairage public dans la zone du Chatenet.

- Ne donne pas suite à la demande d'un administré pour l'installation d'un lampadaire rue des vignes. La commune a lancé une étude sur les économies d'énergie et a entrepris une rénovation des équipements en fonction des possibilités budgétaires.

- Félicite chaleureusement M. et Mme Buxeraud et propose de leur offrir des fleurs pour leur 65 ans de mariage à la mi-décembre.

- Accepte la proposition de l'achat d'une télévision pour le gîte et de nouveaux équipements informatiques à l'école (un micro portable, un accès internet à la garderie, une imprimante).

- Autorise le maire à signer deux conventions concernant le fonctionnement de l'A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de La Geneytouse.

- La 1^{ère} convention définit les engagements réciproques des 3 communes et le foyer rural, concernant le fonctionnement de l'A.L.S.H de La Geneytouse.

- La seconde convention définit les modalités de répartition des frais engagés pour le fonctionnement de l'A.L.S.H de La Geneytouse et la part qui revient à la commune de Saint Denis (frais de personnel, gouter, garderie, etc..).

Au début décembre, une vingtaine d'enfants fréquentait l'accueil de loisirs dont 9 enfants du R.P.I « Saint- Denis- Masléon ».

Un rappel : la commune prend à sa charge le transport des enfants de Saint Denis à la Geneytouse du mercredi.

- Fixe la durée d'utilisation du caveau communal à un an maximum .

- Fixe des nouveaux tarifs pour la location du gîte à partir du 1^{er} janvier 2014 :

Pour chaque location, 8kw/jour d'EDF seront offerts et une caution de 500 € sera demandée.

Les tarifs des locations à la semaine : week-end : 160€, basse saison : 235 €, moyenne saison : 260 € et haute saison : 410 €.

Le tarif au mois reste à 660 € avec EDF plein tarif.